

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 5 septembre 2016

19 h mairie, salle consulaire

Le lundi 5 septembre 2016, à 19 h, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique salle consulaire de la mairie, sous la présidence de Pierre Fillon, maire

Présents : Christian Trémoulet, Josiane Mouchet, Pierre Artique, Chrystelle Beurrier, Roger Béchet, Philippe Bertrand, Philippe Delerce, Denise Gignoux, Christophe Coste, Bernard Meillasson, Carole Dinger, Laurence Lassort

Excusés : Cécilia Mota (pouvoir à Denise Gignoux), Coralie Marmot (pouvoir à Pierre Fillon)

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	13
Nombre de votants	15

Date de convocation du conseil municipal	30 août 2016
--	--------------

Le maire ouvre la réunion à 19 h 02

Carole Dinger est désignée en tant que secrétaire de séance

I/ Compte rendu de la séance du 4 juillet 2016

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II/ Plan de gestion des espaces verts et voirie

Amélie Sahuc, chargée de mission auprès du syndicat mixte des affluents du sud-ouest lémanique (SYMASOL), présente le projet de plan de gestion des espaces verts et de la voirie communale élaboré avec les services communaux, dans le cadre de l'adhésion de la commune à la Charte régionale « Objectif zéro pesticide ».

(Ce rapport est consultable en ligne sur le site Excenevex.fr)

En conclusion de cette présentation, il est proposé de mettre en place un balayage mécanique, la période d'expérimentation ayant été favorable, d'engager une réflexion relative aux bacs fleuris hors-sol, de prolonger les actions de communication auprès des habitants afin d'expliquer les objectifs « 0% pesticides » et de les y associer.

Le but est de contribuer autant que faire se peut au développement de la biodiversité, au respect des ressources en eau potable et à la lutte contre le réchauffement climatique.

Le marais de Cérécy a fait l'objet d'une action de mise en valeur en 2007 dans le cadre du programme « zones humides du Chablais » conduit par le Symasol. Les services techniques en assurent l'entretien de la partie herbeuse, Asters étant en charge de la zone humide elle-même.

La commune s'est alignée sur la gestion différenciée pratiquée par le département en matière de fauchage des talus, de déneigement et de salage routier (salage exclusivement des fortes pentes).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de plan de gestion des espaces verts et de la voirie communale tel que présenté.

AUTORISE le maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée afin de mettre en place le balayage mécanique des voies communales.

III/ Plan de financement de la tranche conditionnelle n°2 de la voie verte proposé par le Syane 74

Le maire expose au conseil municipal que le Syane 74 envisage de réaliser les travaux d'électrification de la tranche conditionnelle n° 2 de la voie verte

pour un montant global estimé à 44 660,00 € TTC

avec une participation communale de 29 985,92 € TTC.

et des frais généraux de 1 340 € TTC

Il demande au conseil d'approuver ce plan de financement et de s'engager à verser au Syane 74 sa participation financière à l'opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le plan de financement et sa répartition tel que présenté

S'ENGAGE à verser au Syane 74

-80 % du montant des frais généraux, soit 1 072 € en fonds propres après réception par le Syane 74 de la première facture de travaux, le solde étant régularisé au décompte final de l'opération.

-les annuités d'amortissement de la participation estimative hors frais généraux à la charge de la commune sur la base des 80 % soit 23 988,80 €. (1^{ère} annuité au 1^{er} janvier 2017).

IV/ Terrain de la SCI du Hameau de la Tour, délégation du droit de délaissement à l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie

Le maire rappelle que la SCI du Hameau de la Tour a fait valoir son droit de délaissement le 2 février 2016 en faveur de la parcelle section A- n° 1199, d'une surface de 5310 m².

Il précise qu'elle est grevée de deux emplacements réservés pour élargissement de voirie, une partie de 3 228 m² étant classée en zone UBh au PLU , et une autre de 2 082 m² en zone N. (plan présenté aux élus).

Il rappelle au conseil que l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie a été sollicité pour acquérir ce bien au nom de la commune.

Pour que cette démarche aboutisse, il convient que la commune délègue son droit de délaissement sur la vente de cette parcelle section A –n° 1199.

Il précise l'estimation établie par France Domaine le 4 avril 2016 : valeur vénale de 856 000 € et indemnité de remploi de 86 000 €, soit un total de 942 000€.

Sur cette base, l'EPF 74 a négocié les prix comme suit : partie constructible de 3 228 m² x 190 € = 613 320 €, partie non constructible de 2 082 m² x 15 € = 31 230 €, indemnité de remploi de 65 455 €, soit un total de 710 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DELEGUE son droit de délaissement sur la vente de ce bien à l'EPF 74

AUTORISE le maire à signer tous documents utiles à la conduite du présent dossier.

V/ Terrain de Hector Vaudaux au Champ du Boeuf, acquisition selon la procédure de bien sans maître

Le maire explique au conseil que la parcelle n°42, au Champ du Bœuf, d'une superficie de 1 114 m² et classée UBh au PLU, peut faire l'objet d'une procédure d'acquisition dite « bien sans maître », son propriétaire étant décédé depuis plus de trente ans et les impôts locaux attachés restant impayés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'engager cette acquisition et de la confier à l'étude notariale Antony Birraux à Douvaine

AUTORISE le maire à signer tous actes utiles à la conduite du présent dossier

VI/ Proposition de vente de parcelles boisées au Bois des Mouilles

Le maire expose au conseil que M. Grossenbacher est venu en mairie afin de proposer l'acquisition de biens forestiers situés au Bois aux Mouilles (plan présenté aux élus).

Parcelles section C- n° 311- 359 – 377 – 387, pour un total de 13ha, 41 ca , 16 a, plantées de résineux et de feuillus, prix proposé de 20 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acheter ces parcelles telles que décrites

AUTORISE le maire à établir et signer tous actes utiles à la conduite du présent dossier

VII/ Tarif de location du bar mobile

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE comme suit les tarifs de location du bar mobile

Associations extérieures à la commune assurant une animation sur Excenevex, administrés d'Excenevex : 200 € et caution de 1 000 €

Associations extérieures à Excenevex : 400 € et caution de 1 000 €

VIII/ Stationnement, sécurité publique

Le maire fait état des circulaires reçues de la part des ministères de l'éducation nationale et de l'intérieur ainsi que celle du préfet le 30 août ayant trait aux conditions de sécurité dans et à l'extérieur des groupes scolaires.

Il est explicitement demandé aux maires de prendre toutes les mesures pour fluidifier la circulation autour des écoles en limitant les attroupements d'élèves et de parents.

Pour ce faire, des consignes ont été données aux personnels communaux en accord avec la directrice des écoles qui a tenu à remercier la mairie de son action.

Le maire rappelle que les arrêts dits «dépose minute» sont à nouveau opérationnels, rue Gresoud et rue de l'Ancienne Poste (limité à 5 minutes pour la dépose des élèves de l'école primaire, pendant les jours scolarisés.

Il indique que le SIVU scolaire a aménagé un parking de 15 places le long de la rue de la Fontaine au profit de l'école maternelle.

Le président du SIVU a demandé que des mesures de sécurité soient prises, et, pour ce faire, il indique qu'une zone bleue limitant le stationnement à 30 minutes (avec dérogation pour les ayants-droit) est indispensable.

De même, le maire rappelle que la zone bleue située devant et à côté de la Symphorienne limitant le stationnement à 4 heures est effective de juin à septembre. I

De façon à améliorer le dispositif de sécurité, il propose qu'elle soit étendue à l'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de mettre en place de telles dispositions relatives à la sécurité des écoles

AUTORISE le maire entreprendre les formalités pour les mettre en œuvre.

IX/ Communauté de communes du Bas-Chablais, révision des attributions de compensation versées aux communes

Sur proposition du maire et en application d'une délibération de la CCBC, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE le montant de l'attribution de compensation que la CCBC verse aux communes membres pour 2016 :

compensation 2015 : 40 179 € - majoration 2016 : 27 723 € - total : 67 902 €

X/ Communauté de communes du Bas-Chablais, rapport pour 2015 du prix et de la qualité du service public d'assainissement

Le maire présente une synthèse de ce rapport annuel communiqué par la CCBC (visible sur Excenevex.fr)

Il est souligné que ce service est particulièrement efficient, au vu des indices de performance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE ce rapport pour l'année 2015.

XI/ Convention relative aux accueils de loisirs avec le syndicat intercommunal Sciez-Anthy-Margencel (SISAM) au profit d'Excenevex, d'Yvoire et du SIVU scolaire

Chrystelle Beurrier présente la rédaction finale de cette convention qui ne varie en rien du projet présenté précédemment.

Il est rappelé que les familles devront désormais s'adresser au CCAS d'Excenevex pour solliciter les aides prévues.

XII/ Urbanisme

1/ déclarations d'intention d'aliéner

-Sabine Buchard , Les Crottes

-Consorts Simond, rue du Port des Pêcheurs

2/ Permis de construire accordés

-Nadège Delenta, villa individuelle et garage, Chevilly

-SARL Iria, rénovation et aménagement d'une maison, aménagement de 2 studios en rdc et d'un T4 en étage, réfection de la couverture, création d'ouvertures et réfection de la façade, Chevilly

3/ Permis modificatif accordé

Laetitia Chrétien et David Foucart, modification de l'implantation et extension du balcon

4/ Déclarations préalables accordées

-Martine Biricolti Bocard, véranda, hameau Lou Margali

-SCI du Vion, Jean Bodillard, s/s Apem Energie, installation photovoltaïque, ZA La Fattaz

-Eddy Pertuiset, carport, ZA LA Fattaz

- Odette Marchand, portail, LA Tuillière

-Patrick Donna, carport, Montolvet

5/ Abrogation du permis de construire, Secrets de Saveur, ZA LA Fattaz

XIII/ Questions diverses

a/ le maire

-informe que 90 procès-verbaux ont été dressés par les ASVP cet été, pour des stationnements interdits ou dangereux, pour une valeur de 3 308 €.

Il est rappelé que ces sommes sont versées directement par les contrevenants dans les caisses du Trésor Public.

Chaque année, la commune perçoit une subvention au titre du reversement des amendes de police en faveur d'un équipement de sécurité (depuis 2009 de 15 000 à 7 500 €)

-présente les statistiques de mesure de vitesse sur la rue des Genévriers réalisé par le radar pédagogique durant le mois d'août, 90 % des véhicules ont été contrôlés à moins de 50 km/h

-Informe de la publication du rapport annuel d'activités du Conseil départemental

-Informe de l'organisation sur la plage le 21 septembre d'un événement de relations publiques privé rassemblant 300 personnes sur la plage, à l'initiative de la société Ananda Events à Vézenaz. Une convention d'utilisation de la plage sera rédigée en ce sens.

-Présente le projet de plaquette du Fire Lake Festival qui sera organisé les 23-24 et 25 juin 2017 sur la plage par Feel Event et Outdoor Sports Valley, avec le concours de la CCBC, de l'ARC syndicat mixte et d'Excenevex.

2/ Pierre Artique, annonce que, vu le succès du marché du terroir le mercredi, plusieurs commerçants non sédentaires ont demandé qu'il soit prolongé sur l'année.

Le conseil y est unanimement favorable, et les démarches administratives et techniques vont être entreprises sans délai.

3/ Bernard Meillason souligne le bon succès de l'activité fly board organisé sur le lac.

Il regrette quelques difficultés relatives à la fluidité de circulation entre les divers parkings, les jours de grande affluence.

Le maire lui répond que des panneaux indicateurs ont été mis en place et que les ASVP sont intervenus afin d'améliorer la situation.

4/ Roger Béchet

-demande si le nécessaire avait été fait pour inciter les propriétaires à entretenir leur terrain à la Tuillière.

Il est répondu que leur accord avait été obtenu, mais, sans effet, qu'ils avaient été relancés à 2 reprises.

-demande si les véhicules stationnés en infraction sur la voie verte avaient été verbalisés.

Il est répondu que dès sa prestation de serment faite fin juillet, un ASVP avait systématiquement verbalisé les contrevenants. (voir a/).

En juillet, la Gendarmerie est intervenue à plusieurs reprises.

Cette saison, les ASVP ont rendu le service attendu d'eux.

Le premier a plus spécialement été affecté à la surveillance de la plage, le second à celui des voies et places communales.

Tous deux ont aussi surveillé les abords des écoles, et contribué à certaines tâches des services techniques.

5/ Chrystelle Beurrier

-donne lecture d'un courrier de remerciement du Tennis Club suite à l'aménagement d'un court en terre battue artificielle et à l'installation d'un mobil-home d'accueil.

-relate le bon déroulement du récent forum des associations à la Symphorienne

-fait état d'un projet d'évènement culturel à l'initiative de Marie Dufourd, désireuse de mettre son expérience professionnelle au service de la collectivité.

-rappelle l'organisation de la Virade de l'Espoir à Bons-en-Chablais le 25 septembre, à laquelle la commune s'associe par la mise à disposition de matériels et de personnels comme chaque année.

6/ Philippe Bertrand demande qu'une corbeille de propreté soit installée au croisement du Chemin des Manchettes et de la RD 225.

La consigne sera donnée aux ST.

7/ Laurence Lassort informe que le Excen'Echo sortira le 25 septembre

8/ Christian Trémoulet

-remercie l'ensemble des élus, des associations et des personnels ayant contribué à la réussite de la saison d'été : la fréquentation de la plage a été remarquable et n'a connu que peu de difficultés.

-informe que les travaux de la voie verte reprendront fin septembre avec l'achèvement des aménagements entre le giratoire de La Fattaz et celui du camping, ainsi que le démarrage de la dernière tranche entre l'épicerie du Lac et le giratoire de l'église.

-informe que les travaux de construction du groupe scolaire maternel débuteront fin octobre, en vue d'une mise en service à la rentrée scolaire 2018.

La séance est levée à 22h05

La secrétaire de séance
Carole Dinger

le maire
Pierre Fillon

J-F Tanghe, conseil municipal 5 septembre 2016